

SAVIEZ-VOUS

QUE... ?

2



Environ 1,5 million de personnes participent au RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics). Cela inclut les cotisants, les retraités et les conjoints survivants.

Environ 33 500 personnes sont prestataires d'une rente du RRE (Régime de retraite des enseignants). Depuis 1973, ce régime est fermé aux nouveaux participants, remplacé par le RREGOP.

Ce sont tous les deux des régimes à prestations déterminées administré par Retraite Québec, dont les rentes sont garanties à vie.

Certaines dispositions législatives prévoient que des bonifications apportées au RREGOP s'appliquent également à d'autres régimes de retraite du secteur public tels que le RRE, RRF et RRCE (clause remorque). Ces clauses visent à maintenir l'équité entre les différents régimes en harmonisant les améliorations apportées, notamment en matière d'indexation des rentes.